

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT LA SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE DANS
LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

(Code de la Construction et de l'Habitation, articles R. 123-1 à R. 123-55 et R. 152-4 et 5)
de 4^{ème} et 5^{ème} catégorie

Dans le cadre des travaux soumis :

- Soit à l'autorisation préalable du maire après avis de la Commission de Sécurité, au titre de l'article R. 123-23 du code de la construction et de l'habitation, si les travaux se limitent à des aménagements intérieurs,
- Soit à déclaration préalable si les travaux ont pour effet de modifier l'aspect ou de créer une surface de plancher hors œuvre brute inférieure ou égale à 20 m², en application de l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme,
- Soit à la délivrance préalable d'un permis de construire pour les autres cas, selon l'article R. 421-1 du code de l'urbanisme,

Et conformément aux dispositions de l'article R. 123-24 du code de la construction et de l'habitation, les dossiers doivent comporter certains renseignements concernant la sécurité destinés à éclairer les membres de la Commission de Sécurité.

En conséquence, vous voudrez bien répondre aux questions ci-après :

QUESTIONS	REPNSES
1. EXPLOITATION :	
- Nature de l'exploitation (activité)	_____
- Effectif maximum prévu du public	_____
- Effectif du personnel employé	_____
- NOM et adresse de l'EXPLOITANT + Téléphone	_____
- NOM et adresse du RESPONSABLE-SECURITE en cas de groupement d'exploitation dans un même bâtiment (R. 123-21)	_____ _____

2. IMPLANTATION :

a) TERRAIN

- Adresse du terrain ou de l'immeuble où sont projetés les travaux _____
- Moyens d'accès sur le terrain _____
- NOM et adresse du PROPRIETAIRE _____

b) CONSTRUCTION :

- Surface totale des planchers de l'établissement _____
- Surface des locaux accessibles aux publics _____
- Largeur des circulations autour des bâtiments _____
- Nombre de façades accessibles aux engins de secours _____

c) CONSTRUCTION :

Nombre de tranches prévues

- En cas d'absence de précision sur les plans joints, indiquer pour chaque étage la répartition intérieure, affectation des planchers _____

3. CONSTRUCTION :

- a) La réalisation du projet sera placée sous le contrôle d'un organisme de sécurité ou d'un technicien compétent désigné ci-contre _____

b) Nature et comportement au feu des matériaux employés pour :

- Ossature _____
- Planchers (rez-de-chaussée et étages) _____
- Murs extérieurs _____
- Murs séparatifs _____
- Cloisons intérieurs _____
- Plafonds et faux-plafonds _____
- Toiture et terrasses _____

c) MOYENS D'EVACUATION :

- Nombre de sorties normales _____
- Leur largeur _____
- Nombres d'issus de secours _____
- Leur largeur _____
- Si les escaliers sont encloués, largeur des circulations et dégagements _____
- Surface des ventilations des escaliers _____

d) CHAUFFAGE :

- Mode de chauffage _____
- Combustible utilisé pour le fonctionnement de la chaufferie _____
- Puissance _____
- Importance du dépôt de combustible _____
- Mode de stockage _____

4. DESEMFUMAGE :

- Dispositifs prévus _____
- Surface des ouvrants et désenfumage et emplacements _____

5. INSTALLATIONS ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE :

a) INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

- Le soussigné s'engage à présenter une attestation de conformité au règlement national de sécurité établi par un organisme ou personne agréé ou par un technicien compétent désigné ci-contre _____

b) ECLAIRAGE DE SECURITE :

- Solution retenue (blocs autonomes, batterie centrale d'accumulateurs, groupe électrogène) _____

6. MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

a) EXTINCTION :

- Moyens de secours prévus :

- extincteurs _____

- robinets d'incendie _____

b) DETECTION :

- Dispositif prévu : _____

- Préciser le (s) système (s) : _____

- Contrat avec un installateur ci-contre : _____

c) ALARME-ALERTE :

- Dispositif prévu : _____

- Préciser le type : _____

- L'installation du téléphone est-elle envisagée : _____

7. DISPOSITIONS DE DESSERTE DES HANDICAPES :

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Etablie le _____

Par _____